departement DES **DEUX-SEVRES**

Ville de Niort



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice: 45

SEANCE DU 30 janvier 2004

Convocation du Conseil Municipal:

Pôle du sport : Concours d'Architecture du Stade sportif et événementiel - approbation du dossier de consultation et élection du

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :

jury

le 3 février 2004

[Annexe]

Président:

Votants: 37

le 12 janvier 2004

M. Alain BAUDIN

Présents:

Adjoints:

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

Conseillers:

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, Mme Françoise HALAT, M. Alain GARCIA, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc **THEBAULT**

Secrétaire de séance : Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à Mme Andrée CHAREYRE. Mme Danièle GANDILLON donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU. Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS. Mme Michelle LE FRIANT donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.

Excusés:

Conseillers:

Mme Nathalie BEGUIER, M. Michel PAILLEY, Mme Catherine DEGUERCY, M. Joël RENOUX, M. Franck GIRAUD, Mme Christabelle CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 janvier 2004

DELIBERATION D20040048

AMERU

Pôle du sport : Concours d'Architecture du Stade sportif et événementiel - approbation du dossier de consultation et élection du jury

Monsieur Amaury BREUILLE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

En vue de la réalisation du stade dans le cadre du Pôle du Sport, et à l'issue de l'étude de programmation réalisée par le cabinet ISC qui a permis de définir un programme détaillé de l'équipement, le Conseil Municipal a acté par délibération du 10 octobre 2003 le lancement du concours d'architecture du stade.

Il s'agit d'organiser un concours d'architecture et d'ingénierie, niveau esquisse, portant sur la construction d'un stade de 12 000 places évolutives à 20 000, capable d'accueillir des manifestations sportives et événementielles pour apporter un développement économique plus fort, et de son insertion dans le secteur Ouest de l'aérodrome.

Le 10 octobre dernier, le Conseil a approuvé le coût prévisionnel global de la construction de cet équipement qui a été établi à environ 31 M€ HT. L'enveloppe consacrée aux travaux est fixée à 25,2 M€ HT.

Aujourd'hui, le Conseil municipal doit se prononcer sur le dossier de concours et sur la composition du jury. Conformément à l'Article 25 du Code des Marchés Publics, le Conseil Municipal doit désigner les élus membres du jury chargé d'analyser et d'examiner les candidatures et les projets.

Le jury de concours sera composé de la manière suivante :

- Monsieur le Maire ou son représentant qui devra être désigné par arrêté,
- 5 membres titulaires et 5 membres suppléants désignés en son sein par le Conseil Municipal,
- des personnalités dont la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet du concours (maximum 5) désignés par arrêté du Maire,
- 1/3 de personnes qualifiées présentant les mêmes compétences que le candidat recherché et désigné par arrêté du Maire.

En outre, seront invités aux réunions du jury, avec voix consultative :

- 1 représentant de la Direction Départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DDCCRF),
- le Trésorier Principal.

Après avis de ce jury et déroulement de la négociation, le Conseil Municipal sera appelé à désigner l'attributaire du marché.

Par ailleurs, les membres qualifiés du jury pourront être indemnisés à leur demande selon les modalités qui feront l'objet d'une prochaine délibération.

Il convient donc d'élir les élus membres du jury de concours.

- 1 liste a été déposée, avec la composition suivante :

Titulaires:

Suppléants:

- Luc DELAGARDE

- Jeanine BIMES

- Michel PAILLEY

- Michel GENDREAU

- Amaury BREUILLE

- Paul SAMOYAU

- Rémy LANDAIS

- Joël RENOUX

- Jacqueline LEFEBVRE

- Jean-Louis EPPLIN

Le vote a lieu à bulletin secret. Le vote préférentiel n'est pas admis.

Les résultats du vote à bulletin secret sont :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 34

Suffrages exprimés: 34

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver la composition du jury de concours telle qu'indiquée ci-dessus
- approuver la désignation des élus ci-dessous telle qu'elle résulte du vote :

Titulaires Suppléants

- Luc DELAGARDE
 - Michel PAILLEY
 - Michel GENDREAU
 - Amaury BREUILLE
 - Paul SAMOYAU
 - Joël RENOUX

- approuver l'enveloppe financière consacrée aux travaux
- approuver le dossier de consultation comprenant le programme technique détaillé et le règlement du concours
- autoriser Monsieur le Maire à lancer la consultation

LE CONSEIL ADOPTE

- Jacqueline LEFEBVRE

Pour: 28
Contre: 1
Abstention: 7
Non participé: 0
Excusé: 9

- Jean-Louis EPPLIN

Pour le Maire de Niort **Alain BAUDIN** L'Adjoint au Maire

Amaury BREUILLE

Ordre du jour